

## L'accessibilité aux formations et aux métiers du Transport et de la Logistique

### PECF

Prestation d'Évaluation des Capacités Fonctionnelles, une action innovante et expérimentale financée par l'AGEFIPH.

*Vous êtes en situation de handicap :*

- / Titulaire de permis lourds C - CE - D, conducteur.trice en activité, en arrêt de travail ou demandeur d'emploi : Venez évaluer vos capacités à reprendre la route !*
- / Vous avez le projet professionnel de devenir conducteur.trice routier.ère de marchandises ou de voyageurs : Venez évaluer vos capacités fonctionnelles !*
- / Vous avez le projet professionnel de devenir un logisticien, titulaire de CACES® : Venez évaluer vos capacités à conduire un chariot élévateur !*

### MÉTIERS

- / Transport routier de marchandises ou de voyageurs*
- / Logistique : CACES® Caristes et Engins de chantier*





**L'agefiph en partenariat avec les fédérations professionnelles FNTR, FNTV, avec l' AFT et AFTRAL de la Région Bretagne, a initié à Rennes (35) une action innovante qui se déploie en 2021 sur les sites de Monchy St Éloi (60), Lyon-Jonage (69) et Toulouse (31) et poursuit l'expérimentation en fonction des handicaps présentés.**

La P.E.C.F. dans les métiers du Transport et de la Logistique :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne et valide le projet professionnel : médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR), ergothérapeute, formateur et référent handicap AFTRAL.

Des évaluations sont réalisées au travers :

- d'une mise en situation sur un simulateur de conduite AFTRAL,
- d'une vérification en situation réelle sur des véhicules aménagés.

Enfin, la personne en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement conseil pour la validation du projet professionnel et de la formation.

## Qui peut solliciter la PECF ?

- Personnes en situation de handicap ;
- Accompagnateurs de parcours, professionnels de l'insertion ou du maintien en emploi : Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, Comète France, Centre de Rééducation et Réadaptation, Médecins de santé au travail, ...

## Les étapes pour en bénéficier :

- Identifier le projet professionnel par le candidat et le référent de parcours ;
- Exprimer la demande de PECF en contactant AFTRAL : [contact.pecf@aftral.com](mailto:contact.pecf@aftral.com) ;
- Faire pré-diagnostiquer par l'ergothérapeute missionné par AFTRAL ;
- Faire prescrire la PECF par le référent de parcours ;
- Réaliser la PECF ;
- Obtenir le bilan de l'évaluation portant l'avis consultatif et les démarches préconisées.

## La finalité :

- Régulariser un permis poids lourd ;
- Intégrer une formation du droit commun diplômante, qualifiante ou certifiante ;
- Réorienter son projet professionnel.

## La durée de l'action :

- Variable selon le projet (1/2 à 1 jour maximum).

## Qui finance ?

- La PECF est financée par l'agefiph dans le secteur privé, et le FIPHP dans le secteur public.



**/ AFTRAL Rennes :**

ZI Sud Est - Rue des Charmilles – 35570 CESSON SEVIGNE

**/ AFTRAL Lyon-Jonage :**

2064 avenue Henri Schneider – 69330 JONAGE

**/ AFTRAL Toulouse :**

72 Rue Edmond Rostand – 31200 TOULOUSE

**/ AFTRAL Monchy St Eloi :**

Rue de la République – 60290 MONCHY SAINT ÉLOI

**Une question sur la pédagogie adaptée à votre handicap ?  
Contactez-nous : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)**

**[aftral.com](http://aftral.com) |      | 0 809 908 908**

Service gratuit  
+ prix appel

**AFTRAL** 

 **agefiph**